

Cahier des charges Saison 2019-2020

PREMIERE
LIGUE
DE FUTSAL
DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE LA PLFQ .04

LES AVANTAGES DE JOUER DANS LA PLFQ .07

LE BUREAU DE LA PLFQ .07

INFORMATIONS SUR LA SAISON 2018-2019 .08

CAHIER DES CHARGES .10

PRÉSENTATION DE LA PREMIÈRE LIGUE DE FUTSAL DU QUÉBEC (PLFQ)

La PLFQ est la ligue provinciale de futsal organisée et gérée par la Fédération de soccer du Québec. Elle réunit les équipes du plus haut calibre sénior dans la province autant en féminin qu'en masculin. Les équipes peuvent être des clubs ou des regroupements tel que ces termes sont entendus par Soccer Québec. Depuis 2014 où la ligue a vu le jour jusqu'à la saison 2018-2019, il existait deux conférences : la conférence du Grand Montréal dont les matchs se jouent au Centre SportXpo à Laval et la conférence de la Capitale Nationale dont les matchs se jouent à L'Académie St-Louis à Québec. À compter de la saison 2019-2020, une troisième conférence verra le jour dans l'Outaouais.

La PLFQ en bref

Historique

• Masculin

Année	Champions Grand Montréal	Champions Capitale-Nationale	Champions PLFQ	Vainqueurs Coupe du Québec
2014-2015	Albiceleste	FC Outaouais	Albiceleste	-NA
2015-2016	FC Sparte	Rapides de Chaudière-Ouest (SL)	FC Sparte	Albiceleste
2016-2017	Sporting Outlaws FC	Evolution Lévis-Est	Sporting Outlaws FC	Cinque Stelle FC
2017-2018	FC Sparte	Sporting Québec FC	FC Sparte	Sporting Québec FC
2018-2019	Sporting Montreal FC	Sporting Québec FC	Sporting Montreal FC	Cinque Stelle FC

• Féminin

Année	Champions Grand Montréal	Champions Capitale-Nationale	Champions PLFQ	Vainqueurs Coupe du Québec
2014-2015	Southshore Vendetta	FC Québec	FC Québec	-
2015-2016	Xtreme ADR	Kodiak de Charlesbourg	Xtreme ADR	KodiakdeCharlesbourg
2016-2017	Xtreme ADR	Kodiak de Charlesbourg	Xtreme ADR	Xtreme ADR
2017-2018	Cinque Stelle FC	Kodiak de Charlesbourg	Kodiak de Charlesbourg	Xtreme ADR
2018-2019	Xtreme ADR	NA	Xtreme ADR	Xtreme ADR

Faits marquants

- En 2016, Kyt Selaidopoulos, entraîneur, éducateur et coordonnateur dans la PLFQ est nommé entraîneur-chef de l'équipe nationale de futsal du Canada par l'Association canadienne de soccer.
- En 2017, Sporting Outlaws FC devient la première équipe du Québec à remporter le championnat canadien de futsal organisé par l'ACS. Elle devient également la première formation à représenter le Canada au championnat futsal de la CONCACAF.
- Au cours de la saison 2017-2018, Berlin Jean-Gilles du Sporting Montréal FC devient le premier joueur de la PLFQ à atteindre le plateau des 100 buts en 3 saisons dans la ligue.
- En 2017, Nazim Belguendouz, évoluant pour le FC Sparte et ayant représenté le Canada pendant des compétitions internationales est le premier joueur au pays à recevoir le prix de joueur de futsal de l'année.
- Depuis 2017, Chris Grabas, arbitre de la PLFQ, est devenu le premier et seul arbitre futsal certifié FIFA au Canada à ce jour.
- En 2017, 6 joueurs de la PLFQ ont porté les uniformes du Canada lors de 2 matchs amicaux contre le Costa Rica : Nazim Belguendouz, Reda Agourram, Maxime Leconte, Khalid Ismail, Diyaeddine Abzi et Oussama Laguel. Les entraîneurs nationaux étaient aussi Québécois : Kyt Selaidopoulos et Mike Vitulano.
- En 2018, 3 joueurs de la PLFQ ont participé au camp national de l'équipe nationale de futsal à Gatineau : Mohamed Farsi, Bila Dicko-Raynauld et Alexandre Cameron.
- Au cours de la saison 2018-2019, Joëlle Gosselin de l'équipe Xtreme ADR devient la première joueuse de la PLFQ à atteindre le plateau des 100 buts en 4 saisons dans la ligue.
- En avril 2019, l'équipe du Québec féminine de futsal a participé pour la première fois de son histoire à deux matchs internationaux en Belgique contre l'équipe nationale belge. Les Québécoises ont remporté les deux duels aux dépens de leurs homologues européennes par les marques de 5-4 et 2-0. Les entraîneurs : Kyt Selaidopoulos, Alexandre Da Rocha et Véronique Laverdière. Les joueuses : Melissa Busque, Ève Lévesque, Kaylane Hogue, Joëlle Gosselin, Laurie Couture-Dallaire, Cynthia Gaspar-Freire, Léa Palacio-Tellier, Laurence Hamel, Marie Sandra Ujeneza, Kaitlyn Fournier, Julia Liguori, Sophie Therien, Véronique Laverdière et Julie Casselman.



CHAMPION(NE)S PLFQ 2018-2019



VAINQUEURS COUPE DU QUÉBEC 2018-2019



LES AVANTAGES DE JOUER DANS LA PLFQ

- Le plus haut calibre de futsal dans la Province.
- 12 à 15 matchs de championnat pour les filles et 15 à 18 matchs pour les gars
- Participation à la Coupe du Québec de futsal
- Bourses pour récompenser les meilleures équipes
- Accès au championnat canadien de futsal et à la CONCACAF
- Terrain respectant les standards FIFA
- Arbitres formés futsal
- Formation et évaluation par l'entraîneur de l'Équipe nationale
- Participation aux camps d'identification des joueurs/joueuses potentiels pour les Équipes du Québec et l'Équipe nationale
- Passeports numériques et feuilles de match
- Utilisation de la plateforme PTS pour le calendrier et les résultats
- Thérapeute du sport à tous les matchs
- Visibilité dans les médias et sur les médias sociaux : nouveau site web, articles, photos et vidéos sur Facebook, Twitter et Instagram
- Assurances : deuxième payeur après l'assurance personnelle du joueur
- Affiliation à Soccer Québec

LE BUREAU DE LA PLFQ

Coordonnateur aux compétitions et responsable du futsal	Elom Defly 450-975-3355 poste 3580 edefly@soccerquebec.org
Entraîneur des Équipes du Québec, éducateur et évaluateur	Kyt Selaidopoulos Kyt21soccerkick@gmail.com
Directeur des compétitions de Soccer Québec	Kambiz Ebadi kebadi@soccerquebec.org
Directeur à l'arbitrage de Soccer Québec	Sébastien Dubé sdube@soccerquebec.org
Directeur technique de Soccer Québec	Éric Leroy eleroy@soccerquebec.org

INFORMATIONS SUR LA SAISON 2019-2020

Conférences	 GRAND MONTRÉAL	 CAPITALE NATIONALE	 OUTAOUAIS
Lieu des matchs	SportXpo (Sportsplexx) 2890 Boulevard Dagenais O, Laval, QC H7P 1T1	Académie St-Louis 1500, de la Rive Boisée Sud, Québec G2C 2B3	Collège Nouvelles-Frontières 250 rue Gamelin Gatineau, QC, J8Y 1W9
Division	Masculin et féminin	Masculin et féminin	Masculin
Durée de la saison	Masculin 13 octobre 2019 au 05 avril 2020* Féminin 02 novembre 2019 au 05 avril 2020*	Masculin 04 novembre 2019 au 05 avril 2020* Féminin 05 novembre 2019* au 05 avril 2020*	Masculin 27 octobre 2019 au 05 avril 2020*

Horaire des matchs	FÉMININ SAMEDI 15H À 19H*	FÉMININ MARDI 20H À MINUIT*	NA
	MASCULIN DIMANCHE 12H À 19H*	MASCULIN LUNDI 20H À MINUIT*	MASCULIN DIMANCHE 15H À 19H*

Nombre de matchs	MASCULIN : 18 FÉMININ : 15	MASCULIN : 15 FÉMININ : 15	MASCULIN : 15
Coûts d'affiliation par équipe	MASCULIN (Inclut des frais de 100 \$ pour le fonds du championnat canadien) 2 600 \$ + taxes FÉMININ 2 000 \$ + taxes	MASCULIN (Inclut des frais de 100 \$ pour le fonds du championnat canadien) 2 300 \$ + taxes FÉMININ 2 000 \$ + taxes	MASCULIN (Inclut des frais de 100 \$ pour le fonds du championnat canadien) 2 300 \$ + taxes
Nombre d'équipes acceptées	MASCULIN : 10 FÉMININ : 6	MASCULIN : 6 FÉMININ : 6	MASCULIN : 6

Bourses	FÉMININ	MASCULIN
	Championne PLFQ : 1000\$ Vice-championne PLFQ : 400\$ Championne de conférence : 400\$ Vice-championne de conférence : 300\$	Champion PLFQ : 1800\$ Vice-champion PLFQ : 500\$ Champion de conférence : 400\$

Réunion de compétition	Obligatoire 27 septembre 2019 19h à 20h30*	Obligatoire 19 octobre 2019 15h à 16h30*	Obligatoire 5 octobre 2019 15h à 16h30*
-------------------------------	---	---	--

*Les dates et les heures sont sujettes à changement. Les dates et heures finales seront communiquées aux équipes retenues.

CAHIER DES CHARGES

I. Remarques importantes

1. Le lien vers la demande d'admission est à la fin de ce document.
2. La date limite pour soumettre la demande est le dimanche 1er septembre 2019.
3. Un montant de 500\$ est exigé comme dépôt. Il peut être payé en argent comptant, par virement Interac ou en adressant un chèque à l'ordre de : Soccer Québec, 955 ave Bois-de-Boulogne, Bureau 210, Laval QC, H7N 4G1. Vous devez apporter le montant le jour de votre entrevue.
4. Les dépôts des équipes refusées leur seront retournés.
5. Dans ce document, un CLUB désigne un organisme incorporé qui respecte les critères prévus aux règlements de Soccer Québec et qui regroupe des équipes de différentes catégories, alors qu'un REGROUPEMENT désigne un groupe formé de joueurs affiliés pour participer à la Première Ligue de Futsal du Québec (PLFQ) à titre d'entité indépendante de tout club.
6. Tous les clubs ou regroupements qui désirent participer au championnat de la PLFQ doivent lire attentivement le cahier des charges 2019-2020 et soumettre la « Demande d'admission ».

II. Généralités

7. Le club ou regroupement s'engage à s'affilier à Soccer Québec (futsal) pour la saison 2019-2020 selon la réglementation en vigueur. Les règlements seront mis à jour et présentés aux équipes retenues pendant la réunion de compétition avant le début du championnat.
8. Un logo du club ou du regroupement doit obligatoirement être joint à la demande d'admission.
9. Le nom de l'équipe d'un regroupement doit être approuvé par la PLFQ.
10. La PLFQ aura trois conférences provinciales : Grand Montréal, Capitale Nationale et Outaouais.
11. Le coût d'affiliation inclut : 15 matchs pour les filles et 15 à 18 matchs pour les gars, une possible participation à la Coupe du Québec de futsal, des terrains respectant les standards FIFA, feuilles de match PTS, identification des joueurs potentiels pour les Équipes du Québec et l'Équipe nationale, un thérapeute du sport à tous les matchs, des arbitres formés futsal, bourses aux équipes méritantes.

III. Admission

12. Soccer Québec jugera la candidature des équipes sur la base de 4 critères d'excellence :
 - a. Critère 1 : la qualité du staff d'encadrement (président, gérant, entraîneurs)
 - b. Critère 2 : la qualité des athlètes (expérience au futsal)
 - c. Critère 3 : la qualité du cadre de développement (entraînements en dehors des matchs, équipements, présence sur les médias sociaux, etc.)
 - d. Critère 4 : historique dans la PLFQ et/ou ligue régionale (avoir toujours bien représenté la ligue à l'intérieur comme à l'extérieur de la province, etc.)
13. Étant donné la quantité importante de candidatures que nous recevons et pour être certain de choisir les bonnes équipes qui vont aider la ligue à avancer, à partir de cette saison, les

responsables de toutes les équipes candidates seront convoqués en entrevue par le bureau de la PLFQ pour présenter leur projet. Les entrevues du Grand Montréal auront lieu au bureau de Soccer Québec à Laval alors que le bureau de la PLFQ se déplacera à Québec pour les entrevues de la Capitale Nationale et à Gatineau pour les entrevues de l'Outaouais.

14. Soccer Québec se réserve le droit absolu d'accepter ou de refuser une équipe sur la base de l'entrevue et des critères susmentionnés. Sa décision est finale.
15. Les équipes acceptées et confirmées auront jusqu'au 30 septembre 2019 pour s'acquitter de leurs frais d'inscription. Après cette date, Soccer Québec se réserve le droit d'offrir la place à une autre équipe.

IV. Retrait d'équipe

16. Un club ou un regroupement qui se retire du championnat après avoir confirmé son inscription perd la totalité de son dépôt de 500\$.
17. Un club ou un regroupement qui se retire du championnat après le 30 septembre perd la totalité de ses frais d'inscription payés.

V. Les joueurs/joueuses

18. La liste de chaque équipe doit inclure un minimum de 10 joueurs (joueuses) et un maximum de 25 joueurs (joueuses).
19. La liste des joueurs (joueuses) peut être modifiée au plus tard le vendredi 10 janvier 2020 à 16h.
20. Tous les joueurs (joueuses) devront avoir au moins 17 ans au plus tard le 31 décembre 2019 sauf en cas d'autorisation parentale et avis de médecin conformément à la réglementation de Soccer Québec.
21. Les joueurs (joueuses) non-affiliés à Soccer Québec pourront s'affilier (en signant un bordereau d'affiliation) et devront payer des frais d'affiliation d'une valeur de : 15,50 \$.
22. Au besoin, la ligue peut demander à tous les joueurs qui sont affiliés à des équipes de la PLSQ et dont l'équipe en PLFQ se qualifie pour la ronde finale de fournir à Soccer Québec une autorisation de leur club PLSQ pour participer à la finale de la PLFQ et au Championnat canadien qui a lieu en avril.
23. Cette autorisation écrite devra être transmise à la ligue une semaine avant la ronde finale.
24. Un joueur (joueuse) peut demander une libération au cours de la saison. Si la demande est approuvée par l'équipe qu'il quitte et acceptée par la ligue, il pourra s'affilier à une nouvelle équipe, avant le vendredi 10 janvier 2019 à 16h.
25. Un joueur (joueuse) ne peut pas participer dans la même ligue en tant qu'entraîneur.

VI. Les entraîneurs

26. Un entraîneur ne peut pas participer dans la ligue en tant que joueur.
27. Tout club ou regroupement de la PLFQ doit avoir au moins un entraîneur qui suit le stage de recyclage futsal (version 2019) défini par le secteur technique de Soccer Québec.
28. Cette année, au moins un entraîneur de chaque équipe devra participer au stage de recyclage

futsal qui fera partie de la grande messe de l'Après-match de Soccer Québec à St-Hyacinthe les 22, 23 et 24 novembre 2019. Plus de détails seront communiqués à la réunion de compétition.

29. L'équipe qui n'enverra pas au moins un entraîneur au stage de recyclage sera disqualifiée à moins de faire un travail compensatoire.
30. Un entraîneur devra être présent à tous les matchs pendant la durée complète du match.
31. Si une équipe se présente à un match sans entraîneur, elle perd automatiquement le match par forfait.
32. Si pour une raison ou une autre, l'entraîneur quitte le match avant la fin de celui-ci, l'équipe s'expose aux sanctions suivantes :
 - a. 1ère infraction : avertissement écrit #1
 - b. 2e infraction : avertissement écrit #2 + amende de 50\$
 - c. 3e infraction : avertissement écrit #3 + défaite par forfait + amende de 200\$

VII. Les suspensions

33. Toute personne qui a été suspendue, peu importe sa fonction, ne peut prendre part à un match sans avoir purgé sa suspension.
34. Les suspensions encourues en championnat et lors de la Coupe du Québec doivent être purgées dans leur compétition respective.

VIII. Coupe du Québec de futsal

35. La formule de la Coupe du Québec de futsal sera communiquée aux équipes retenues pendant la réunion de compétition.
36. Afin qu'un joueur puisse participer à la Coupe du Québec de futsal avec une équipe, il doit avoir joué un minimum de trois matchs avec cette dernière durant la saison.
37. Il y aura une bourse de 1500\$ pour le vainqueur (masculin et féminin) et 500\$ pour l'équipe finaliste de la Coupe du Québec de futsal.

IX. Finales du championnat PLFQ

38. La formule des finales du championnat masculin change cette année à cause de l'ajout d'une nouvelle conférence. À la fin de la saison régulière de chaque conférence, le premier de l'Outaouais (sur 6 équipes), le premier de la Capitale Nationale (sur 6 équipes) et les deux premiers du Grand Montréal (sur 10 équipes) se retrouveront en Final Four. Ils disputeront deux demi-finales dont les duels seront déterminés par tirage au sort avant le début de la saison et communiqués aux équipes pendant la réunion de compétition. Les matchs ne sont pas en aller-retour.
39. Les cartons jaunes du championnat ne compteront pas dans le Final Four. Mais les cartons rouges et les troisièmes cartons jaunes obtenus au cours de la dernière journée du championnat avant le Final Four devront être purgés.
40. Chez les filles, l'équipe championne de la PLFQ sera déterminée par une série de 2 matchs aller-retour entre les championnes du Grand Montréal et leurs homologues de la Capitale Nationale. Le vainqueur est déterminé au total des buts.

41. Le champion de la PLFQ (masculin seulement) participera au Championnat Canadien de futsal dont le vainqueur participera au Championnat des clubs de futsal de la CONCACAF s'il y a lieu.

X. Uniformes

42. Toutes les équipes devront avoir 2 uniformes de couleurs différentes à tous les matchs : maillots conformes, short et bas.
43. L'équipe « visiteur » se verra attribuer une amende de 100\$ par match si elle se voit incapable de changer de maillot si nécessaire (l'arbitre du match jugera).
44. Les équipes pourront utiliser leurs propres dossards.
45. La PLFQ est très stricte concernant le port des uniformes :
- À l'exception du gardien, les chandails (maillots) de tous les joueurs doivent être identiques.
 - Les shorts doivent être de la même couleur pour tous les joueurs de chaque équipe.
 - Le ruban adhésif (tape) sur les bas doit être de la même couleur que ces derniers.
 - Il n'est pas obligatoire d'avoir des bas de la même marque mais les bas doivent être de la même couleur pour tous les joueurs de chaque équipe.
 - Si par exemple les joueurs d'une équipe portent des bas uniformément noirs et qu'un des joueurs porte des bas noirs avec une ligne blanche, ces derniers ne seront pas acceptés par l'arbitre.
 - Les bas « True Fit » doivent être de la même couleur que les bas coupés. Sinon, seulement le bas coupé doit être visible.
 - Chaque chandail, même le chandail de gardien de but, doit avoir son numéro spécifique.
 - Les remplaçants de chaque équipe doivent obligatoirement porter de façon complète leur dossard sur les bancs.
 - Tout joueur qui ne respectera pas un ou plusieurs de ces points sera rappelé à l'ordre par les arbitres et le délégué de la ligue.

XI. Ballons

46. La PLFQ utilisera des ballons futsal de SaviFoot. Si une équipe désire acheter des ballons de match pour l'échauffement, veuillez visiter la boutique SaviFoot en ligne : <http://fsq.savifoot.com/>

XII. Réunion de pré-saison

47. Il y aura une réunion pré-saison pour les responsables d'équipe durant laquelle le déroulement de la saison et les procédures seront expliqués. Les différentes composantes du futsal senior (PLFQ, Coupe du Québec Futsal, Équipes du Québec) et les différents enjeux (bourses, honneurs individuels) seront abordés. Le guide de la saison sera aussi remis. Il sera obligatoire d'être présent à cette réunion.

XIII. Médias

48. Soccer Québec et ses partenaires se réservent le droit d'utiliser des photos et des vidéos prises

dans le cadre des activités de la PLFQ pour promouvoir la ligue.

49. Tout média extérieur (photographe, vidéaste, journaliste, etc.) devra faire une demande d'accréditation à la ligue.
50. Vous pouvez mettre les mots-clés suivants dans vos publications en lien avec la PLFQ : #plfq #canfutsal #2020futsal #futsalisnow

XIV. Respect des partenaires de la PLFQ

51. La PLFQ s'associe avec différents partenaires et établit avec ces derniers des ententes et des programmes que les clubs ou équipes doivent respecter.

XV. Assurances

52. En cas d'accident lors d'un match, l'assureur de Soccer Québec est le deuxième payeur après l'assurance personnelle du joueur. Pour plus d'information concernant les assurances, consultez le site de la Fédération à l'adresse suivante : <https://soccerquebec.org/votre-federation/assurances/>

XVI. Comité de discipline de la PLFQ

53. L'arbitre est le seul maître du plateau et ses décisions y sont incontestables : carton jaune, carton rouge, etc.
54. En cas de carton rouge, la ligue peut décider d'ajouter des matchs supplémentaires dépendamment de la gravité de l'incident.
55. Les équipes peuvent contester les matchs supplémentaires.
56. La procédure disciplinaire :
 - a. Selon le rapport de l'arbitre (qui sera fait lors de son homologation du match sur PTS), la PLFQ imposera ou non des matchs de suspension supplémentaires.
 - b. Ceci sera fait lors de l'homologation du match par la PLFQ. L'équipe recevra alors un courriel du coordonnateur aux compétitions.
 - c. L'équipe aura 48 heures pour contester la suspension supplémentaire en répondant au courriel du coordonnateur aux compétitions.
 - d. Si aucune action n'est faite après 48 heures ou si l'équipe accepte la suspension supplémentaire, la suspension demeure.
 - e. Si la suspension est contestée, la PLFQ communiquera avec l'équipe.
 - f. Il y aura alors une audition téléphonique obligatoire avec le comité de discipline de la PLFQ, qui pourra maintenir, réduire ou annuler la suspension.
 - g. En cas d'absence ou de non disponibilité, la suspension sera maintenue jusqu'au prochain comité.
 - h. La PLFQ communiquera la décision à l'équipe et cette décision sera finale. L'équipe peut contester cette décision finale en comité de discipline provincial tel qu'encadré par les règles de fonctionnement de Soccer Québec.

XVII. Compétitions extra-provinciales et Coupe du Québec de futsal

57. Toute équipe qui refuse de participer à une compétition extra-provinciale ou à la Coupe du Québec de futsal se verra retirer toute bourse et toute aide financière.
58. Soccer Québec traitera tout cas d'équipe ou d'un de ses membres dont le comportement est antisportif lors d'une compétition extra-provinciale. Ce dernier pourra sanctionner le club (amende, interdiction de compétitions extra-provinciales et/ou dans la PLFQ pour une ou plusieurs années), le regroupement (retrait de toute bourse de championnat ou toute aide financière, interdiction de compétitions extra-provinciales et/ou dans la PLFQ pour une ou plusieurs années) et/ou un ou plusieurs membres de l'équipe fautive (amende, interdiction de compétitions extra-provinciales et/ou dans la PLFQ pour une ou plusieurs années, suspension).

XVIII. Équipe du Québec

59. Un projet intéressant des équipes du Québec masculine et féminine sera présenté aux équipes retenues lors de la réunion de compétition. La saison dernière, l'équipe féminine s'est rendue en Belgique pour affronter l'équipe nationale belge.

XIX. Informations importantes à retenir

60. Les dates :

1er septembre 2019	Date limite pour soumettre une demande d'adhésion
À partir du 2 septembre 2019	Convocation pour les entrevues par le bureau de la PLFQ à Soccer Québec
27 septembre	Date limite pour dévoiler les équipes retenues pour la saison 2019-2020

61. Soumission de candidature

Conférences	 GRAND MONTRÉAL	 CAPITALE NATIONALE	 OUTAOUAIS
Procédure d'admission	REmplir et soumettre le formulaire en ligne au plus tard LE 1er SEPTEMBRE À MINUIT		
Lien vers la demande d'admission	<u>GRAND MONTRÉAL</u>	<u>CAPITALE NATIONALE</u>	<u>OUTAOUAIS</u>



955, avenue Bois-de-Boulogne, bureau 210
Laval (Québec) H7N 4G1

T. 450 975-3355 | F. 450 975-1001
edefly@soccerquebec.org

plfq.ca
soccerquebec.org

Une propriété de

